



NOUVELLES CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % D'UNE SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA PREMIERE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES

Néant.

ANCIENNES CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % D'UNE SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA PREMIERE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES, DONT L'APPLICATION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

Sociétés (1) co-contractante(s)	Dates		Conventions	Montants en € (3)	
	CA ou CS ayant autorisé la convention (2)	Contrat	Objets, conditions et rémunérations, etc.	Produits et charges comptabilisés pendant l'exercice	Encaissements et règlements
IT LINK	31/08/2011	N/A	Engagements d'indemnités forfaitaires de départ au bénéfice de MM. Robert Zribi et Serge Benchimol en cas de cessation contrainte de leurs fonctions respectives de Directeur Général Délégué et de Directeur Général de la Société	Néant	Néant
IT LINK FRANCE	30/11/2017	N/A	Engagements d'indemnités forfaitaires de départ au bénéfice de M. Éric Guillard en cas de cessation contrainte de ses fonctions de Directeur Général Délégué	Néant	Néant

ANCIENNES CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % D'UNE SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA PREMIERE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES, DONT L'APPLICATION S'EST TERMINEE AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Sociétés (1) co-contractante(s)	Dates		Conventions	Montants en € (3)	
	CA ou CS ayant autorisé la convention (2)	Contrat	Objets, conditions et rémunérations, etc.	Produits et charges comptabilisés pendant l'exercice	Encaissements et règlements
IT LINK FRANCE SA LINK BENELUX SPRL IT LINK GERMANY GmbH ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATION Inc. NRX	Néant Néant	01/01/2018	Convention de prestations de services pour la mise en œuvre et la prestation de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers par IT LINK vis-à-vis de ses filiales et par les filiales vis-à-vis d'IT LINK. La rémunération de ces prestations est déterminée pour tenir compte des prestations effectives d'IT LINK.	Prestations de services : 1.719.571,32 €	
IT LINK FRANCE SA IT LINK BENELUX SPRL IT LINK GERMANY GmbH	Néant	02/03/2018	Convention de trésorerie– Rémunération Euribor 3 mois +0.9% ou 1% selon la position vis-à-vis de IT LINK	Produits financiers : 7.435.50 € Charges financières : 29.718.09 €	Solde du compte-courant au 31/12/2018 IT LINK FRANCE : (5.998.327.90) €

ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATION Inc. NRX					IT LINK BENELUX : 247.486.27 € ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATION : 450.887.60 € IT LINK GERMANY : 336.727.74 € NRX: 667.888.86 €
--	--	--	--	--	--

**ANCIENNES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES DONT
L'APPLICATION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE**

Sociétés (1) co-contractante(s)	<i>Dates</i>		Conventions	Montants en € (3)	
	CA ou CS ayant autorisé la convention (2)	Contrat	Objets, conditions et rémunérations, etc.	Produits et charges comptabilisés pendant l'exercice	Encaissements et règlements
IT LINK FRANCE SA LINK BENELUX SPRL IT LINK GERMANY GmbH ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATION Inc. NRX	AG 24/03/99 AGE 24/02/2014	6/01/1998	Pool de trésorerie – Rémunération Euribor 3 mois +0.9% ou 1% selon la position vis-à-vis de IT LINK	Néant	Néant
IT LINK FRANCE SA	AG 3/04/2000	1/01/2000	Convention de prestations de services pour la mise en œuvre et la prestation de services spécifiques,	Néant	Néant

IT LINK BENELUX SPRL			administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers par IT LINK vis-à-vis de ses filiales.		
IT LINK GERMANY GmbH					
ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATION Inc.			La rémunération de ces prestations est déterminée pour tenir compte des prestations effectives d'IT LINK		
NRX					

**ANCIENNES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES DONT
L'APPLICATION S'EST TERMINEE AU COURS DE L'EXERCICE**

Sociétés (1) co-contractante(s)	Dates		Conventions	Montants en € (3)	
	CA ou CS ayant autorisé la convention (2)	Contrat	Objets, conditions et rémunérations, etc.	Produits et charges comptabilisés pendant l'exercice	Encaissements et règlements
IPSIS	N/A	Prestations de services techniques	Prestations techniques effectuées par des consultants d'IPSIS pour IT LINK SYSTEM ou par des consultants d'IT LINK SYSTEM pour IPSIS.	N/A	N/A
IPSIS		01/11/2008	Convention de prestation de sous- location à compter de l'exercice 2009 qui sera assurée par IT LINK SYSTEM vis-à-vis des sociétés du groupe et détermination de la juste rétribution par les sociétés de l'ensemble de ces sous-locations.	N/A	N/A
IT LINK		01/11/2008	Convention de prestation de sous- location à compter de l'exercice 2009 qui sera assurée par IT LINK SYSTEM vis-à-vis des sociétés du groupe et détermination de la juste rétribution par les sociétés de l'ensemble de ces sous-locations.	N/A	N/A